
EDITS,
ORDONNANCES ROYAUX,
DECLARATIONS

ET

ARRETS du CONSEIL D'ETAT du ROI

CONCERNANT LE CANADA,

ACTE pour l'établissement de la Compagnie des cent Associés pour le commerce du Canada, contenant les articles accordés à la dite Compagnie par *M. le Cardinal de Richelieu*, le 29 Avril, 1627.*

LE Roi continuant le même désir que le défunt Roi Henri le Grand, son père, de glorieuse mémoire, avoit de faire rechercher et découvrir es pays, terres et contrées de la *Nouvelle France*, dite *Canada*, quelque habitation capable pour y établir colonie, afin d'essayer, avec l'assistance divine, d'amener les peuples qui y habitent à la connoissance du vrai Dieu, les faire policer et instruire à la foi et religion catholique, apostolique et romaine ; Monseigneur le Cardinal de *Richelieu* Grand-Maître, Chef et Surintendant général de la navigation et commerce de France, étant obligé par le devoir de sa charge, de faire réussir les saintes intentions et desseins des dits Seigneurs Rois, avoit jugé que le seul moyen de disposer ces peuples à la connoissance du vrai Dieu, étoit de peupler les dits pays de naturels François catholiques, pour, par leur exemple, disposer ces nations à la religion chrétienne, à la vie civile, et même y établissant l'autorité Royale, tirer des dites terres nouvellement découvertes, quelque avantageux commerce pour l'utilité des sujets du Roi.

Etablissement de la compagnie du Canada, 1627 & 1628.

Néanmoins

* *Mercurius François*, tome XLV, partie II, page 230, — et *Mémoires sur les possessions en Amérique*, tome III, page 345.